



**Commune de ROUMOULES**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 23 janvier 2019**

**Présents :** M. Gilles MEGIS, Mme Delphine CHAILLAN, M. Alain COCUAUD, M. Serge CHUDZIK, Mme. Marie-Christine DEAUZE, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, Mme Annie TAXIL et Mme Concetta ZUNINO

**Absents excusés :** M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, M. Laurent MANUEL, M. Sébastien MOHEN, et M. Alain Patrick ROY.

M. Robert AMBROSI a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS.  
Mme Delphine CHAILLAN a été élue secrétaire

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour  
À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 19 décembre 2018, à l'unanimité.
- ❖ **N°2019 – 001 Convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la DLVA concernant les travaux de voirie de la placette située à la zone artisanale.** Accord pour cette convention. Faire délibération à l'unanimité.
- ❖ **N°2019 – 002 – Convention avec la SCP du Canal de Provence** qui souhaite implanter une canalisation dans la cadre de sa mission d'aménagement du plateau de Valensole afin de répondre aux besoins agricoles et de sécurisation de l'alimentation : Accord pour cette convention. Ces parcelles sont louées à des agriculteurs avec des baux ruraux. Faire la délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 003 - : Voirie route de Puimoisson de la ZA à sous la ferme Commandaire :** Demander la subvention amende de police pour ce projet sur la route de Puimoisson Phase n°1 d'un montant de 114 500 euros ht. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. À l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 004 - Gîte 4 rue des Oliviers :** Suite aux dégâts engendrés par le sinistre GERMAIN sur ce gîte, nous avons cessé de facturer les loyers au locataire, Monsieur Blanc. Les travaux de réparation étant terminés, les loyers sont rétablis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Faire la délibération. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 005 - Indemnités élus :** Suite à la note d'information préfectorale relative à l'impôt sur le revenu des indemnités de fonction des élus et à l'indice applicable pour le calcul des indemnités de fonction des élus et dans la perspective de nouvelles modifications de la base de calcul, nous devons redélibérer pour substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015 une référence générique à « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Les taux de pourcentage des indemnités fixés par la délibération 2014-020 restent inchangés. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ **Repas des plus de soixante ans :** Demander des devis à Bondil à Moustiers, à Veith à Riez et à Xavier Meyere, Aux Milles Saveurs à Aups et à Gradian traiteur à Vinon sur Verdon.
- ❖ **Demande d'emplacement sur marché** par Mme EP AKARI. Accord pour le jeudi pour vente de poulet braisé.
- ❖ **Lecture d'un courrier** reçu en mairie de la part d'un groupe de citoyens anonymes.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

